

Comité Exécutif

Procès-verbal

Lundi 3 juillet 2023 (11h00 – 13h30 CET)

Zoom

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Présidente.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (08.06.23) : adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- Groupes de Travail :
 - Avis sur l'"Initiative de l'UE en matière d'algues" à envoyer à la DG MARE et aux États membres.
 - Le Secrétariat informera le Secrétariat du CC pour l'aquaculture de l'approbation de l'avis intitulé "Intégration d'indicateurs sur la durabilité économique dans le rapport du CSTEP nommé "Le secteur de l'aquaculture de l'UE"" ("Inclusion of indicators on economic sustainability in the CSTEP's "The EU Aquaculture Sector"").
 - Avis sur l'"Initiative de l'UE en matière d'algues" envoyé à la DG MARE et aux États membres (9 juin 2023).
 - Secrétariat du CCA informé (procédures internes en cours).
- Secrétariat :
 - La Présidente préparera un document avec différentes options, y compris les coûts, qui sera envoyé avant la prochaine réunion.
 - La décision relative à la nomination doit être prise lors de la prochaine réunion, afin de simplifier la mise en place avant l'année opérationnelle 2023-2024.
 - Tableau préparé par la Présidente transmis le 28 juin 2023
 - Point prévu à l'ordre du jour concernant la décision
- Questions diverses :
 - Les effets du Règlement relatif au Contrôle des Pêches révisé devront être examinés par les trois Groupes de Travail lors des réunions de septembre 2023.
 - En attente

Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP)



- **Présentation des activités et projets de l'AECP, y compris le projet en cours de pesée des produits de la pêche, par Susan Steele, Directrice Exécutive de l'AECP**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

La Présidente a souhaité la bienvenue à Mme Steele, rappelant la coopération constante entre le MAC et l'AECP, y compris la participation aux réunions du Conseil consultatif de l'agence.

Susan Steele (AECP) a souligné l'étroite relation de travail entre l'AECP et le MAC. Le MAC fait partie du Conseil consultatif de l'agence et fournit de précieux retours. Mme Steele a présenté succinctement l'agence, indiquant que celle-ci est l'une des 42 agences de l'UE implantées dans toute l'Europe et la seule à se concentrer sur la pêche. La mission de l'AECP est de promouvoir les normes communes les plus élevées en matière de contrôle, d'inspection et de surveillance dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche. L'agence poursuit un objectif de durabilité et d'égalité des conditions de concurrence pour les pêcheurs. Les principaux objectifs de l'AECP consistent à opérer au plus haut niveau d'excellence et de transparence en vue de développer la confiance et la coopération nécessaires de toutes les parties concernées et, ce faisant, de garantir l'efficacité et l'efficience des opérations.

Mme Steele a présenté la programmation pluriannuelle de l'agence pour la période 2023-2027. Il y a quatre objectifs pluriannuels : 1) renforcer la coopération en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, 2) promouvoir la conformité par une application efficace et harmonisée de la procédure d'inspection de l'Union, 3) assister l'UE dans sa dimension internationale conformément à l'article 30 du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche, et 4) apporter un soutien opérationnel aux autorités nationales dans les fonctions de garde-côtes. La Directrice Exécutive a donné une vue d'ensemble des six plans de déploiement conjoints mis en œuvre par l'agence.

Mme Steele a expliqué le travail de l'agence sur la mise en œuvre de l'Accord de Commerce et de Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, qui se fait en coordination avec les États membres. Ce travail permet d'avoir une connaissance commune de la situation et de se concentrer ainsi sur les risques. Les risques potentiels comprennent l'octroi de licences, l'accès aux ressources, le déplacement des efforts de pêche et les conflits liés aux engins de pêche. Le réseau de coordination virtuel veille à ce que la législation soit partagée entre les membres. La Directrice Exécutive a ensuite détaillé le soutien apporté par l'agence aux Groupes d'Experts Régionaux en matière de Contrôle. L'AECP apporte son soutien pour favoriser une application harmonisée des Règlements relatifs aux pêches en matière de contrôle et d'inspection. À titre d'exemple, en 2022, l'AECP a contribué à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, notamment dans les domaines de l'évaluation de la conformité et des projets pilotes de surveillance électronique à distance.

Mme Steele a donné un aperçu des efforts de l'agence en matière de formation. L'agence met au point du matériel de formation en coopération avec les États membres. Un programme éducatif de base est fourni aux inspecteurs des pêches, lequel est disponible en plusieurs langues. Des modules de plateforme d'apprentissage en ligne sont disponibles. En 2022, l'AECP a organisé 43 événements pour les inspecteurs/agents de l'UE et dix événements pour les inspecteurs non européens. Il y a 1188



utilisateurs actifs dans la plateforme d'apprentissage en ligne. 2967 agents de l'UE, des États membres et des pays tiers bénéficient de l'AECP.

Mme Steele a présenté les grandes lignes de l'affrètement des moyens de l'agence, en remerciant le MAC pour la présence à l'événement de lancement de leurs navires de patrouille affrétés : Ocean Protector, Ocean Guardian et Ocean Sentinel. Les deux premiers navires sont déployés dans le cadre du plan de déploiement commun de l'Atlantique, tandis que l'Ocean Sentinel couvre le plan de déploiement commun de la Méditerranée. Les navires servent de véhicule pour les inspections effectuées par les inspecteurs des États membres et le personnel de l'AECP. Les navires sont équipés de drones et de matériel antipollution. L'AECP affrète également un avion pour soutenir les opérations de déploiement conjoint.

Mme Steele a présenté les modalités de la coopération européenne en matière de garde-côtes, qui s'effectue en collaboration entre l'AECP, l'AESM (Agence européenne pour la sécurité maritime, ou EMSA en anglais) et FRONTEX. Plus de 400 organismes participent aux activités des garde-côtes dans l'UE. Une plateforme en ligne a été élaborée pour fournir des informations sur les autorités responsables des différentes zones, ainsi que des points de contact et du matériel de formation. La coopération porte sur le partage d'informations, les services de surveillance, le renforcement des capacités, l'analyse des risques et le partage des capacités.

Mme Steele a également présenté le rôle que joue l'agence en matière de soutien à la mise en œuvre de la dimension extérieure de la Politique Commune de la Pêche. Parmi les domaines d'intervention figurent la mise en œuvre de plans de déploiement conjoints afin de garantir la contribution de l'UE au contrôle des pêches dans les organisations régionales de gestion des pêches, le soutien aux organisations régionales de gestion des pêches et aux forums de contrôle avec les pays tiers, le renforcement des capacités dans le cadre des accords de partenariat de pêche durable, la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non documentée au niveau international, ainsi que d'autres projets. La Directrice Exécutive a donné des exemples de travaux en cours ayant trait à la dimension internationale.

Mme Steele a souligné les objectifs spécifiques de l'AECP en ce qui concerne le Règlement INN. L'AECP fournit une assistance technique et un soutien à la Commission européenne dans le cadre des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement INN. L'AECP prête assistance aux États membres dans la lutte contre les activités INN au titre des obligations prévues par le règlement. Les États membres sont responsables du contrôle des activités dans leurs eaux/territoires, des navires battant leur pavillon et de leurs ressortissants. La Commission européenne définit la politique devant être adoptée par les législateurs et vérifie sa mise en œuvre par les États membres. L'AECP coordonne et assiste les États membres et la Commission européenne. La Directrice Exécutive a donné des exemples d'assistance à la Commission européenne, y compris des missions d'évaluation dans des pays non-membres de l'UE, ainsi qu'aux États membres.

Mme Steele a présenté le programme d'échange de l'AECP sur la pêche INN, un projet pilote présenté à l'origine en 2018, et qui a été élaboré plus en détail en 2019. Les Termes de Référence ont été adoptés en décembre 2019. Le projet pilote a été lancé compte tenu des retours reçus de la part des États membres participants, à savoir : Espagne, Danemark, Pays-Bas et Allemagne. Deux événements



d'échange ont eu lieu en décembre 2019 et en janvier 2020. Le projet a été suspendu en raison de la pandémie de COVID-19, mais a repris en 2023. La Directrice Exécutive a également présenté les travaux sur le Service Maritime Intégré, qui en coopération avec l'AESM, qui comprend des images satellites Copernicus, fournit un outil de contrôle utile pour les contrôles et les vérifications en matière de lutte contre la pêche INN. Il existe également plusieurs projets financés par des accords de contribution, tels que le projet de garde-côtes ("Coast Guard project"), PESCAO, eFishMed, le soutien à l'Algérie, et la pesée.

Mme Steele a fourni des détails sur le projet de pesage. L'AECP a été le candidat retenu dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet en 2021. Ce projet trouve son origine dans le rapport de mise en œuvre de la Commission sur le Règlement de Contrôle de 2017 et 2021. Les rapports soulignent des différences significatives dans la qualité et les approches adoptées par les États membres en vue d'établir des plans d'échantillonnage, des plans de contrôle et des procédures associées. On a constaté un manque de méthodologies et de plans d'échantillonnage normalisés dans les États membres, ainsi qu'un manque dans les bases statistiques permettant de garantir la représentativité des tailles d'échantillons pour la pesée. Les méthodologies nécessaires à l'élaboration de ces plans ont également été identifiées comme un problème potentiel en raison du manque de clarté quant à la manière dont elles doivent être appliquées.

Mme Steele a résumé les résultats attendus du projet de pesée. Premièrement, elle a donné une vue d'ensemble des procédures et pratiques de pesée des États membres. Deuxièmement, un aperçu des méthodologies définies dans le Règlement de Contrôle pour l'élaboration des plans d'échantillonnage, des plans de contrôle et des programmes communs en matière de contrôle. Troisièmement, l'identification des bonnes pratiques en matière de pesée et d'enregistrement des captures. Quatrièmement, les progrès en matière de méthodologies standardisées pour la pesée des échantillons et la production d'orientations et de méthodologies harmonisées afin de garantir une pesée précise et efficace et d'assurer le contrôle et l'inspection des dispositions relatives à la pesée pour chaque type de produits de la pêche. La Directive Exécutive a exposé l'approche coopérative des tâches ainsi que les pêches et les États membres qui seront couverts par l'étude. Elle a également précisé le calendrier de l'étude, qui s'étend de 2022 à 2024.

- **Échange de points de vue**

Bruno Guillaumie (EMPA) a demandé quel était le mandat de l'agence en matière d'aquaculture.

Susan Steele (AECP) a répondu que le mandat de l'AECP ne couvrait que la pêche, en tant que politique commune de l'UE, et qu'il n'y avait donc pas de mandat pour les questions relatives à l'aquaculture.

Sean O'Donoghue (KFO) a souhaité savoir, concernant le projet concernant la pesée, si les questions soulevées par le MAC dans sa lettre du 27 juillet 2022 à la DG MARE sur l'influence de la pesée et du déglacage ont été prises en compte dans les Termes de Référence du projet. Cela engloberait les plans nationaux et la coordination entre les règles de contrôle des pêches et les règles en matière de sécurité alimentaire. M. O'Donoghue s'est dit préoccupé par le fait que, dans certains plans de contrôle nationaux, les services de la Commission insistent sur l'échantillonnage des prises



accessoires pour déterminer la précision de la pesée. Il a donc voulu savoir si le projet de pesée prenait en compte ce problème.

Susan Steele (AECP) a expliqué que les plans de contrôle nationaux faisaient partie du mandat du projet. Les réglementations en matière de sécurité alimentaire sont également prises en compte. Le projet fournira une vue d'ensemble des plans de contrôle mis en place. En ce qui concerne les plans d'échantillonnage, Mme Steele a déclaré que l'objectif était d'assurer le caractère significatif des statistiques. Si l'échantillon se révèle trop faible ou s'il n'est pas répété, il n'est pas suffisamment significatif d'un point de vue statistique pour pouvoir être pris en considération.

Miguel Nuevo (AECP) a confirmé que tel était l'objectif de l'échantillonnage des prises accessoires. Le projet est né d'une demande de la DG MARE. L'AECP continue d'échanger avec la DG MARE à ce sujet. M. Nuevo a souligné que le projet était en phase d'évaluation, et que davantage de précisions seraient donc disponibles ultérieurement. Il a souligné l'importance de l'échantillonnage et de la précision de la pesée, qui seront abordés dans le rapport final du projet, dont la publication est prévue début 2024. Avant cela, ces sujets seront examinés avec la DG MARE lors d'un atelier qui aura lieu à la fin de l'année 2023.

Daniel Voces (Europêche) a fait remarquer que l'accord politique sur la révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches comprenait plusieurs références aux activités de l'AECP, y compris de nouveaux rôles au-delà des missions existantes, par exemple en ce qui concerne la marge de tolérance et l'introduction de nouveaux dispositifs de surveillance électronique à distance. M. Voces a demandé des informations sur la manière dont, en pratique, l'AECP mettrait en œuvre les approches et les directives nécessaires en matière d'évaluation des risques, et notamment si l'AECP attendrait le mandat de la Commission ou commencerait le travail immédiatement. Il a également demandé à Mme Steele ce qu'elle pensait de l'implication potentielle des Conseils Consultatifs sur ces questions.

Susan Steele (AECP) a répondu que les services de l'AECP procédaient actuellement à une analyse approfondie de l'accord politique. Il n'est donc pas possible à ce stade de fournir un calendrier précis, mais Mme Steele a proposé de partager des informations à un stade ultérieur. Mme Steele s'est déclarée satisfaite de l'extension du mandat de l'agence. En ce qui concerne l'implication des Conseils Consultatifs, elle a souligné que l'agence continuerait à échanger avec les Conseils Consultatifs sur son travail dans le cadre des réunions du Comité Consultatif. Une réunion en ligne du Comité consultatif aura lieu en octobre 2023, suivie d'une réunion en personne en avril 2024. Avant la réunion d'avril 2024, l'AECP souhaiterait organiser un atelier sur le règlement révisé, lequel compterait sur la participation des Conseils Consultatifs.

La Présidente a demandé, dans le contexte du travail exemplaire de l'UE, y compris de l'AECP, dans la lutte contre la pêche INN, s'il y avait un pays partenaire spécifique qui était au même niveau que l'UE. La Présidente a fait remarquer que cela serait pertinent dans le contexte des importations dans l'UE.

Susan Steele (AECP) a souligné que l'UE était à la tête de la lutte contre la pêche INN et s'est déclarée fière du travail accompli par l'UE, même si des efforts supplémentaires restent à faire.

Signe Aaskivi (AECP) a exprimé son accord avec Mme Steele.



Rôle et impact de la Chine sur la pêche et l'aquaculture dans le monde

- **Présentation de l'étude du département politique B du Parlement européen par Irina Popescu, Parlement européen, et Nigel Peacock, NAP Fisheries**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

La Présidente a rappelé que, le 13 décembre 2022, le MAC et le CC Pêche Lointaine ont adopté un avis commun sur la flotte chinoise hauturière. Une réponse de la Commission est toujours attendue. De plus, la Présidente a rappelé que le département politique B du Parlement européen a préparé une étude portant sur le rôle et l'impact de la Chine sur la pêche et l'aquaculture dans le monde. Le Comité des Pêches du Parlement européen élabore actuellement un rapport de sa propre initiative sur le sujet. Une invitation a été envoyée au député européen Pierre Karleskind afin qu'il vienne présenter le rapport lors de la réunion du Groupe de Travail 2 du 19 septembre 2023.

Nigel Peacock (NAP Fisheries) a indiqué que l'étude a été commandée par le Parlement européen et finalisée à la fin de l'année 2022, et que sa présentation porterait sur la partie de l'étude relative à l'analyse des échanges commerciaux. La majeure partie de l'étude est axée sur les aspects liés à la production. M. Peacock a fait remarquer que les données commerciales pourraient être très utiles pour déterminer les sujets pouvant faire l'objet d'une étude plus approfondie.

M. Peacock a récapitulé les principales conclusions de l'étude : 1) augmentation des importations de poissons frais entiers de premier choix (saumon de l'Atlantique), 2) réduction des importations de poissons congelés entiers crus (poissons blancs gadidés du Nord), 3) augmentation des importations de crustacés de premier choix (crevettes, calamars, coquilles Saint-Jacques), 4) réduction des exportations de produits de filets de premier choix, 4) compensée par une augmentation largement équivalente des exportations de produits secondaires à valeur ajoutée, et 5) l'importation non alimentaire de farine de poisson est l'importation la plus importante du point de vue de l'impact sur les ressources, et ce dans une large mesure.

M. Peacock a présenté la partie marketing de l'étude. L'étude vise à utiliser les données commerciales afin de déterminer les événements sous-jacents à l'impact de la Chine sur les bioressources aquatiques mondiales. Elle repose sur les données du Centre du commerce international, ce qui permet de procéder à des vérifications a posteriori et d'adopter une approche commune des données. Les données sont normalisées par le biais de l'Équivalent Poisson Entier ("Whole Fish Equivalent" en anglais), ce qui permet de faire une comparaison entre les données comparables. Tous les produits sont convertis en poids de poisson entier cru d'origine. Il a reconnu que les données sont toujours contestables, en particulier pour 2021, étant donné qu'il s'agissait de données provisoires au moment où l'étude a été réalisée.

M. Peacock a souligné qu'un changement était en cours concernant les importations chinoises de produits de la mer. Les importations de poissons entiers congelés diminuent ainsi que leur contribution à l'offre. Le poids relatif de ces importations est en baisse depuis 2017. On observe une augmentation des importations de crustacés, notamment des crevettes, des calamars, des coquilles Saint-Jacques. Les importations de filets étaient en hausse, mais la croissance semble s'être arrêtée.



Cela signifie que la Chine importe davantage de poisson transformé, alors qu'elle était auparavant un transformateur de poisson. En ce qui concerne les exportations, le changement est également en cours. Les exportations de poissons entiers et de filets ont rapidement diminué après 2018. Il y a eu un déclin des produits de première transformation. Les exportations de coquillages et crustacés ont également diminué, mais moins rapidement. En revanche, les produits de la mer à valeur ajoutée ont grimpé en flèche, tout comme leur pourcentage dans les exportations totales.

M. Peacock a fourni des détails sur les origines des importations. On constate un certain étiage de la base d'approvisionnement, mais pas de tendance cohérente. En général, les trois premiers fournisseurs représentent 50 % du total. Par exemple, pour le poisson entier congelé, la Russie, la Norvège et les États-Unis fournissent 60 à 70 %. Le Vietnam fournit plus de 80 % des filets (pangasius), ce qui confirme son rôle de premier transformateur. Dans le même temps, l'approvisionnement en coquillages et crustacés a quelque peu évolué et s'est diversifié. En ce qui concerne les destinations d'exportation, il y a eu moins de concentration et une plus grande variété de marchés cibles. Les exportations sont moins concentrées que l'approvisionnement, l'Asie de l'Est étant une destination majeure. Les filets sont principalement destinés à l'Occident. L'UE reste un client important avec 31 à 35 %, en particulier l'Allemagne. Le poisson à valeur ajoutée est commercialisé plus largement, mais l'UE n'en prend que 4 %. Les exportations de coquillages et crustacés sont principalement destinées aux marchés asiatiques les plus riches et à certains marchés occidentaux.

M. Peacock a souligné que les données commerciales démontraient l'importance des farines de poisson. Lorsque les importations bio-marines non destinées à l'alimentation sont recalculées en Équivalent Poisson Entier, l'impact mondial de la Chine apparaît plus clairement. Les farines de poisson constituent l'impact commercial le plus important de la Chine sur les bioressources marines mondiales. En 2012, date d'une précédente étude, environ 1 million de tonnes de farine de poisson étaient importées, mais ce chiffre est passé à 1,8 million de tonnes d'ici 2021, soit 8 millions de tonnes après un facteur multiplicateur de conversion en Équivalent Poisson Entier de 4,4. La Chine importe 50 % des importations mondiales de farine de poisson. Si l'on inclut la production nationale, la Chine consomme environ 60 % de la production mondiale de farine de poisson. En termes de pertinence pour l'UE, il est important de garder à l'esprit la domination chinoise d'une matière première essentielle pour l'agriculture et l'aquaculture.

M. Peacock a expliqué que la Chine ne joue plus un rôle aussi important en tant que transformateur de poisson. Les importations de poisson entier congelé sont en baisse. Ce phénomène s'accompagne d'un déclin des exportations de filets congelés. Cela signifie que l'ancien rôle de la Chine en tant que transformateur de poisson pour le monde est en train de décliner, en particulier en ce qui concerne les produits primaires tels que les filets. En termes de pertinence pour l'UE, les transformateurs de poisson de l'UE pourraient avoir besoin de chercher ailleurs pour le retraitement. La Chine exporte également moins de tilapia, ce qui a un impact sur les pays ACP. La diminution des exportations de tilapia se traduit par une réduction des protéines bon marché pour les consommateurs des pays ACP, mais elle offre une opportunité aux producteurs locaux, ce qui pourrait contribuer à une plus grande autosuffisance.

M. Peacock a souligné que la Chine était en train de devenir un acteur important dans le secteur du thon, mais que des questions restaient encore sans réponse. Les importations chinoises de thon brut



sont en baisse. Selon les données de la FAO, les débarquements de thon sont également en baisse. Par ailleurs, les exportations chinoises de thon en conserve, qui connaissent une expansion rapide, supposent un approvisionnement de 250 000 tonnes de matière première. L'origine du déficit de 200 000 tonnes n'est pas encore clairement établie. Il pourrait s'agir, par exemple, d'importations non déclarées ou de débarquements plus importants que prévu. Des questions se posent également quant à la manière dont le commerce intérieur est approvisionné, ce qui signifie que le déficit pourrait être nettement plus élevé. En termes de pertinence pour l'UE, cela démontre une certaine concurrence pour les ressources et les marchés.

M. Peacock a déclaré que les données commerciales chinoises peuvent être difficiles à interpréter. Une tendance commerciale dans le secteur des crevettes en Asie du Sud-Est a déconcerté les experts. D'importantes exportations constatées entre l'Équateur et le Viêt Nam sont incohérentes, puisque le Viêt Nam est un producteur et un exportateur de crevettes de premier plan. On suppose que les produits en question sont en route vers la Chine de manière "informelle". Depuis 2015, près de 800 000 tonnes de crevettes ont apparemment disparu des statistiques. Elles pourraient donc être arrivées en Chine, potentiellement exemptes de taxes. Du point de vue de la pertinence pour l'UE, cela signifie qu'une proportion importante des exportations équatoriennes a été détournée vers la Chine, ce qui pourrait créer des difficultés d'approvisionnement à l'avenir. En outre, la crédibilité des données commerciales est compromise.

En conclusion, M. Peacock a souligné que les données commerciales démontrent un impact très important de la Chine. Le commerce est en train d'évoluer de manière significative. Les implications pour les intérêts de l'UE sont considérables. Il est difficile de les déterminer avec certitude compte tenu des anomalies dans les données. La Chine est manifestement en train de passer de la transformation primaire à la transformation secondaire. L'accroissement de sa richesse entraîne une hausse de la demande intérieure sur le marché. Sa position dominante dans le secteur de la farine de poisson est très importante et ne cesse de croître.

- **Échange de points de vue**

Pierre Commère (ADEPALE) a remercié M. Peacock pour cette présentation intéressante, l'invitant à participer à la réunion du Groupe de Travail 2 du 19 septembre 2023 pour un échange de points de vue plus approfondi. Concernant les anomalies commerciales identifiées pour le thon tropical, M. Commère a indiqué que les opérateurs avaient déjà attiré l'attention sur ces anomalies depuis un certain temps. Il ne s'agit pas nécessairement de produits transformés, mais aussi de produits semi-transformés. Il serait pertinent d'entreprendre des travaux sur ce point en collaboration avec l'EUMOFA.

Nigel Peacock (NAP Fisheries) a répondu que les données commerciales ne permettaient pas d'établir une distinction entre les longes de thon, qui constituent un produit semi-transformé, et les conserves de thon, qui sont des produits transformés, mais il a reconnu que les longes de thon représentaient vraisemblablement un élément important de l'anomalie. M. Peacock s'est déclaré disponible pour d'autres échanges et pour apporter son soutien.



Bruno Guillaumie (EMPA) a confirmé les valeurs mentionnées pour les coquillages et les crustacés. M. Guillaumie a souhaité savoir si les références aux "coquilles Saint-Jacques" étaient utilisées au sens strict de "Pecten maximus" ou dans un sens plus large englobant d'autres espèces de bivalves. Il a affirmé que les conditions sanitaires de production des crustacés en Chine étaient "catastrophiques", ce qui a amené de nombreux consommateurs chinois à préférer consommer des huîtres françaises plutôt que des huîtres chinoises. Ceci expliquerait l'augmentation des exportations.

Nigel Peacock (NAP Fisheries) a répondu que les données ne permettaient pas de distinguer les espèces et que, comme la Chine importait de différentes parties du monde, il n'était pas possible de faire des hypothèses spécifiques sur les espèces. M. Peacock a expliqué que, pour la conversion en Équivalent Poisson Entier, les taux de conversion de la FAO ont été utilisés. Dans le cas des crustacés, les résultats de la conversion peuvent paraître étranges, car ils incluent la coquille, ce qui entraîne un effet multiplicateur important. En réalité, les coquilles Saint-Jacques sont souvent commercialisées en tant que simple viande sans la coquille. Il a rejoint l'avis de M. Guillaumie quant à l'existence de problèmes d'hygiène alimentaire, en s'appuyant sur sa propre expérience professionnelle dans le secteur des produits laitiers en Chine. Dans ce cas, les consommateurs chinois, en particulier les classes aisées et moyennes, ont également tendance à préférer les produits européens en raison des normes d'hygiène et d'étiquetage.

Christine Absil (Good Fish) a souhaité en savoir plus sur la production chinoise de farine de poisson. Les navires de pêche chinois opèrent dans le monde entier et sont très présents en Afrique de l'Ouest. Mme Absil a souhaité savoir comment cette production était prise en compte dans les données commerciales. Par exemple, si le poisson est transformé en Mauritanie, il peut être considéré comme une importation de Mauritanie ou comme une production chinoise.

Nigel Peacock (NAP Fisheries) a attiré l'attention sur une étude antérieure du Dr. Daniel Pauly qui a démontré qu'il existait une confusion importante sur la classification des ressources halieutiques chinoises. La farine de poisson mauritanienne est identifiée comme une importation de Mauritanie, même si la matière première a potentiellement été capturée par des navires de pêche chinois. M. Peacock a ajouté que, souvent, les usines de transformation de farine de poisson appartiennent en fait à des Chinois. Il a souligné que les données actuellement disponibles étaient plus fiables que celles d'il y a dix ans.

Daniel Voces (Europêche) a rappelé que la Commission européenne a déclaré une approche de tolérance zéro dans la lutte contre la pêche INN. Compte tenu des preuves solides des pratiques de pêche INN des navires chinois et d'autres navires de propriété chinoise opérant dans le monde entier, M. Voces se demande pourquoi la Chine n'a pas reçu un "carton jaune" de la part de la Commission dans le cadre du Règlement INN. Selon un avis antérieur du MAC, les pays impliqués dans la pêche INN et dans de graves abus en matière de travail ne devraient pas bénéficier d'un accès préférentiel au marché. M. Voces a souhaité savoir si l'utilisation des contingents tarifaires additionnels avait été prise en compte dans l'étude, et notamment si la Chine devait bénéficier de cet accès préférentiel au marché.



Nigel Peacock (NAP Fisheries) a répondu qu'il avait été chargé des aspects commerciaux lors de l'élaboration de l'étude. Les aspects liés à la pêche INN, qui constituent la partie la plus importante de l'étude, ont été traités par d'autres auteurs.

Irina Popescu (Parlement européen) a indiqué qu'en janvier 2023, lors d'une réunion du Comité des Pêches du Parlement européen, le Dr Pauly a présenté en détail les aspects de l'étude relatifs à la pêche INN. Plusieurs députés européens se sont également interrogés sur l'absence d'un "carton jaune" compte tenu des preuves attestant des pratiques de pêche INN de la Chine. M. Pauly s'est dit d'accord avec l'émission d'un "carton jaune". Mme Popescu a encouragé M. Voces à lire directement la section de l'étude consacrée à la pêche INN.

La Présidente a souligné l'importance de l'étude, compte tenu de la dépendance croissante à l'égard de la Chine. La Présidente a encouragé M. Peacock et Mme Popescu à poursuivre les échanges avec le Groupe de Travail 2.

Secrétariat

- **Décision sur la nomination du Secrétariat**

Ce point de l'ordre du jour s'est déroulé à huis clos.

Programme de Travail de l'Année 8 (2023-2024)

- **Présentation du projet de budget**

Sur la base des deux versions du projet de budget distribuées avant la réunion, la Présidente a demandé au Secrétaire général de présenter la version "Secrétariat hybride" (contrat de travail direct pour le poste de Secrétaire général et externalisation des postes du personnel d'appui par le biais d'un contrat de services).

Le Secrétaire général a présenté la version demandée du projet de budget. En ce qui concerne les ressources qui seront perçues au cours de la prochaine année opérationnelle, le projet de budget a été préparé en partant de l'hypothèse que les contributions financières des États membres resteront au même niveau qu'au cours de l'Année 7 (€ 27.000). Le nombre de membres est supposé rester le même. La contribution de la Commission, au titre de la subvention financière annuelle, devrait s'élever à 300 088,90 euros, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'Année 7, conformément au taux d'inflation du Cadre Financier Pluriannuel de l'UE. Le total des ressources disponibles pour l'Année 8 devrait s'élever à 367 188,90 €.

En ce qui concerne les dépenses de personnel éligibles, 120 056 euros ont été prévus pour les dépenses liées au poste de Secrétaire général, à la suite de négociations informelles avec la Présidente sur le futur contrat de travail, qui comprend le salaire brut, les congés payés, la contribution de l'employeur à la sécurité sociale et d'autres avantages. Sur la base du tableau distribué par la Présidente sur les coûts de l'externalisation du personnel d'appui, 25.306,04 € de coûts étaient prévus pour le poste de responsable des finances, et 38.342,53 € étaient prévus pour le poste de responsable administratif.



En ce qui concerne la participation aux réunions, le montant de 56 524 euros prévu dans le budget de l'année 7 devrait passer à 70 324 euros. L'augmentation des coûts est due à l'augmentation prévue des taux de remboursement des membres et à l'augmentation de l'indemnité journalière, conformément au nouveau projet de "Lignes directrices relatives au remboursement et aux indemnités pour frais de voyage, d'hébergement et de séjour", qui suit le nouveau projet de lignes directrices financières de la DG MARE, comme nous l'avons vu précédemment. L'adoption officielle des nouvelles lignes directrices en matière de remboursement était en attente de l'adoption officielle des nouvelles lignes directrices financières par la DG MARE, mais cela devrait avoir lieu avant le début de l'Année 8. En outre, 2.524 € sont prévus pour la participation de la Présidente et des Vice-présidents aux réunions Inter-Conseils Consultatifs organisées par la DG MARE, puisque, avec l'introduction de l'approche forfaitaire, la DG MARE cessera de fournir des remboursements pour ces réunions.

En ce qui concerne la préparation des réunions, il est prévu que trois groupes de réunions se déroulent en personne. Pour les frais de location, il est prévu d'utiliser des lieux à prix modérés. Le coût de la licence Zoom pour l'organisation de réunions en ligne est également inclus. Dans cette section du budget, le coût de la fourniture des déjeuners pour les trois groupes de réunions est également inclus. Les coûts prévus dans le projet de budget de l'Année 8 sont semblables à ceux prévus dans le budget de l'Année 7. En ce qui concerne les coûts de diffusion, de petits montants sont prévus pour la maintenance du site Internet, les droits d'auteur des images utilisées en ligne et les services de courrier électronique.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les coûts éligibles pour la location de bureaux, le matériel informatique et les frais généraux (matériel, téléphone/fax/mobile, connexion internet, fournitures/consommables, nettoyage) sont basés sur le tableau préparé par la Présidente sur l'externalisation du personnel d'appui.

En ce qui concerne les frais d'interprétation et de traduction, les coûts prévus dans le budget de l'Année 7 sont maintenus dans le projet de budget de l'Année 8. En ce qui concerne les autres contrats, 3 500 euros sont prévus pour l'audit financier externe annuel et 4 183,20 euros pour les services comptables externes. Par rapport à l'année opérationnelle précédente, un nouveau coût de 1 636,20 € est prévu pour les services professionnels, qui couvrirait l'agence de paie chargée de gérer le contrat de travail du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a souligné que, si le tableau préparé par la Présidente sur l'externalisation du personnel d'appui était appliqué, il en résulterait un déficit d'environ 42 000 euros. Si le Comité Exécutif décidait de procéder à l'externalisation du personnel d'appui, des réductions seraient nécessaires, par exemple dans le temps de travail estimé du personnel d'appui, les remboursements pour la participation aux réunions, les frais de location pour la préparation des réunions, et dans les frais de fonctionnement.

La Présidente a déclaré qu'une fois l'appel d'offres pour l'externalisation du personnel d'appui préparé, le projet de budget pourrait être ajusté pour tenir compte de ce déficit. Le temps de travail du personnel d'appui pourrait être réduit de moitié environ. Le Secrétaire général étant



principalement en télétravail, les coûts de fonctionnement pourraient également être réduits de manière significative.

Javier Garat (Europêche) s'est dit confiant que le projet de budget puisse être ajusté, en fonction des contributions reçues dans le cadre de la procédure d'appel d'offres.

La Présidente a proposé de procéder au lancement de l'offre de recrutement pour le poste de Secrétaire général sur le site Internet ainsi qu'au lancement de l'appel d'offres. Un comité d'évaluation analysera les candidatures reçues. Lors de la réunion de septembre 2023, le Comité Exécutif pourrait ainsi être en mesure de prendre la décision finale. La Présidente a souligné l'importance d'avoir le Secrétariat entièrement en place en septembre, afin de garantir le fonctionnement normal du MAC.

La Présidente a indiqué qu'elle avait reçu une demande de l'ANFACO-CECOPESCA de passer, dans le cadre de l'Année 8, à l'organisation de réunions hybrides, au lieu du système actuel qui combine des réunions entièrement en personne et des réunions entièrement en ligne.

Le Secrétaire général a expliqué que le projet de budget de l'Année 8 a été préparé en partant de l'hypothèse qu'il y aurait trois groupes de réunions en personne et deux groupes de réunions en ligne, conformément à l'accord précédent du Comité Exécutif sur l'organisation des réunions. Le passage à un cadre hybride impliquerait plusieurs modifications du projet de budget. Le Secrétaire général a rappelé que le projet de budget devrait être soumis à la Commission européenne avant la fin du mois de juillet 2023, dans le cadre de la demande de subvention financière annuelle.

- **Présentation des priorités, des résultats et de la planification par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a présenté le projet de Programme de Travail de l'Année 8, qui avait été distribué avant la réunion. La section "Priorités de travail du MAC" énumère les "principales priorités de travail à long terme et à court terme" suivantes : 1) Cadre pour un système alimentaire durable, 2) Accords commerciaux et instruments de politique commerciale, 3) Pêche illicite, non déclarée et non réglementée et gouvernance mondiale, 4) Observatoire européen du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture, 5) Obligation de Débarquement, 6) Comité scientifique, technique et économique de la pêche, 7) Règlement relatif au Contrôle des Pêches, et 8) Justification des allégations environnementales et règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans des produits de la mer non transformés. Les "priorités de travail identifiées pour chaque Groupe de Travail et Groupe de Discussion" reflètent la répartition des compétences entre les trois différents Groupes de Travail. Les premiers retours de MARE A4 ont permis de mieux clarifier les compétences.

Le Secrétaire général a souligné l'importance des "recommandations prévues pour l'Année 8", car elles représentent les engagements du MAC envers la DG MARE en termes de résultats. Dans le cadre de l'approche forfaitaire du financement, le MAC devra atteindre au moins 50 % des objectifs fixés afin de recevoir la totalité de l'aide financière de la Commission. Le Secrétaire général a énuméré les recommandations proposées, tout en apportant quelques informations supplémentaires :



1. Programme de Travail de l'EUMOFA, et notamment des suggestions relatives à des thématiques d'analyse et des discussions : De la même manière que pour les années opérationnelles précédentes, les membres pourront faire des suggestions concernant les produits/espèces et les États membres à prendre en compte dans les études de l'EUMOFA. Ils pourraient également formuler des suggestions de thèmes pour les ateliers organisés par l'EUMOFA.
2. Analyse des aspects commerciaux du nouveau Règlement relatif au Contrôle des Pêches : Le sujet a été évoqué lors de la précédente réunion du Comité Exécutif.
3. Proposition législative sur le Cadre pour un Système Alimentaire Durable : La proposition législative devrait être publiée en septembre 2023.
4. Rapport économique annuel 2024 sur la flotte de pêche de l'UE : L'adoption d'avis contenant des suggestions pour les Termes de Référence du rapport est une pratique établie.
5. Rapport annuel sur la mise en œuvre en 2023 de l'obligation de débarquement : Chaque année, la Commission publie un rapport sur l'obligation de débarquement. L'adoption par le MAC d'avis sur les incidences sur le marché est une pratique établie.
6. Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Au cours des années précédentes, il y a eu des présentations sur le sujet par des membres de groupes d'autres intérêts, qui ont abouti à l'adoption d'avis.
7. Élaboration de critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture : Conformément à la révision du cadre relatif aux normes de commercialisation, la DG MARE a demandé au CSTEP de définir des critères de durabilité. Les travaux entrepris par le CSTEP seront pertinents pour la prochaine proposition législative concernant le cadre pour le système alimentaire durable. À la fin de l'année 2023, le CSTEP organisera des réunions pour approfondir certains critères de durabilité.
8. Rapport économique 2023 relatif à l'industrie de la transformation du poisson : Il s'agirait d'adopter des avis avec des points de vue sur le rapport économique biannuel.
9. Intégration des facteurs de durabilité dans le cadre relatif aux contingents tarifaires additionnels (CTA) : Lors de la réunion du Groupe de Travail 2 du 7 juin 2023, un représentant de la Commission a présenté la révision à venir du cadre relatif aux Contingents Tarifaires Additionnels afin d'intégrer les facteurs de durabilité. Les services de la Commission ont accueilli favorablement les points de vue du MAC sur ce sujet.
10. Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits (RCEEP) dans le cas des produits de la mer non transformés : Dans le passé, un Groupe de Discussion sur les RCEEP a été mis en place, lequel a conduit à l'adoption d'avis. Selon les informations fournies par la DG MARE, le secrétariat technique s'apprête à reprendre ses travaux. Dans le cadre de la proposition législative relative à la justification des allégations



environnementales explicites et à leur communication, des travaux supplémentaires sur les RCEEP sont prévus.

Le Secrétaire général a indiqué qu'avant la réunion, il avait reçu des informations supplémentaires de la part de l'EAPC, qui a suggéré trois nouveaux sujets d'avis : 1) le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord Commerce et Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni ("Border Target Operating Model"), 2) le Plan d'Action pour le milieu marin, et 3) la transition énergétique (augmentation des coûts liés aux contributions opérationnelles). En outre, il a suggéré d'inclure des avis sur la justification et la communication des allégations environnementales explicites, conformément aux points d'action convenus lors de la dernière réunion du Groupe de Travail 3.

Le Secrétaire général a donné un aperçu de la planification des réunions, qui a été élaborée en partant de l'hypothèse que les réunions se dérouleraient soit en personne, soit en ligne. Des réunions sont prévues en novembre 2023, janvier 2024, mars 2024, mai 2024 et septembre 2024. Par rapport à l'Année 7, la différence se situe au niveau des réunions de novembre, qui représentent un groupe de réunions supplémentaire. À plusieurs reprises, certains membres et représentants de la Commission ont fait remarquer qu'il y avait un écart important entre les réunions de septembre et de janvier, ce qui explique la mise en place des réunions de novembre.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné que, d'après son expérience, les réunions hybrides étaient plus coûteuses et plus complexes à organiser, tout en offrant une moins bonne expérience aux participants. Par conséquent, compte tenu de la qualité et des coûts, il est préférable de continuer à organiser des réunions entièrement en personne et entièrement en ligne. En ce qui concerne les recommandations proposées, M. Guillaumie a déclaré qu'il n'avait pas connaissance des informations détaillées du rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord Commerce et Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, mais que celui-ci serait vraisemblablement pertinent. Il a apporté son soutien à la prise en compte des trois autres thèmes.

La Présidente a approuvé l'évaluation de M. Guillaumie concernant les réunions hybrides. La Présidente a proposé de maintenir l'hypothèse selon laquelle les réunions se dérouleraient entièrement en personne ou entièrement en ligne. Si nécessaire, l'organisation future des réunions pourrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la réunion de septembre 2023.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Rôle et impact de la Chine sur la pêche et l'aquaculture dans le monde :
 - Sujet à traiter de manière plus complète dans le Groupe de Travail 2, avec notamment de nouveaux échanges potentiels avec Nigel Peacock.
- Secrétariat :
 - Le Secrétaire général enverra un e-mail au coordinateur des Conseils Consultatifs de la DG MARE pour demander des informations sur les procédures appropriées ainsi que sur la possibilité d'une "solution hybride" (contrat de travail direct pour le poste de Secrétaire général et externalisation des postes du personnel de soutien par le biais d'un contrat de services) pour l'organisation du Secrétariat.
 - Publication sur le site Internet d'un appel d'offres pour l'externalisation des services administratifs et financiers, sur la base de la précédente procédure d'appel d'offres public.
 - Préparation par le Secrétaire général d'une comparaison entre la procédure d'appel d'offres et les coûts liés à l'embauche directe de personnel d'appui.
 - Offre de recrutement pour le poste de Secrétaire général à publier sur le site Internet.
- Programme de Travail de l'Année 8 (2023-2024) :
 - Projet de Programme Travail modifié à soumettre officiellement à la DG MARE et à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.
 - Projet de budget devant être modifié par l'équipe de gestion et le Secrétariat afin de supprimer le déficit prévu.
 - Projet de budget modifié à soumettre officiellement à la DG MARE et à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Aitana López Albaquero	Spain	Observateur
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Aoife Curtis	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Membre
Bruno Mocinha	Portugal	Observateur
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish / Marine Stewardship Concil (via proxy)	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Dawlat Bik	Market Advisory Council	Secrétariat
Els Bedert	EuroCommerce	Membre
Fang-Chia	Market Advisory Council	Secrétariat
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Irina Popescu	European Parliament	Expert
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Javier Garat	Europêche	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / Les Pêcheurs de Bretagne (via proxy)	Membre
Justyna Radzewicz	Poland	Observateur
Katarina Sipic	European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marcus Breuer	European Parliament	Expert
Marine Cusa	Oceana	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Miguel Nuevo	European Fisheries Control Agency	Expert
Nigel Peacock	NAP Fisheries	Expert
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Signe Aaskivi	European Fisheries Control Agency	Expert
Susan Steele	European Fisheries Control Agency	Expert
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	La Présidente

